

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ANNULATION

Demande de permis de démolition

Annulation de la séance pour la demande du 15, boulevard Lajeunesse Ouest

AVIS PUBLIC

COVID-19

Dans le but de suivre les recommandations émises par notre gouvernement, la prochaine séance du comité de démolition qui devait se tenir le 25 mars 2020 :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Avis public est, par les présentes, donné que le comité ayant pour fonction de décider des demandes de permis de démolition, sera saisi d'une demande visant à obtenir un permis autorisant la démolition du bâtiment suivant :

15, boulevard Lajeunesse Ouest (résidentiel)

Le comité de démolition tiendra sa séance le 25 mars 2020, à 18h00, à la salle de conférence 102-2, située au 10, rue St-Joseph, bureau 102, à Saint-Jérôme. Les personnes intéressées peuvent assister à cette réunion.

Avant de rendre sa décision, le comité doit considérer les oppositions reçues.

Toute personne qui désire s'opposer à la délivrance du permis de démolition doit, dans les dix (10) jours qui suivent la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville, 300, rue Parent, Saint Jérôme (Québec) J7Z 7Z7.

Est reportée.

Une date ultérieure de séance sera transmise lorsque la situation sera rétablie.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 19 mars 2020.

La greffière de la Ville,

Me MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, GMA

Pour toute information :
Service de l'urbanisme
(450) 436-1512, poste 3152